



LES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE - HORIZON 2020

NOUVELLE

SIGNALÉTIQUE

POUR LES

RANDONNÉES

EN ARDÈCHE

PRÉAMBULE



La randonnée rassemble des milliers de pratiquants qui, chaque année, parcourent les 10 000 kilomètres de chemins balisés de l'Ardèche. Cette activité concourt à l'attractivité touristique du territoire et le Département a souhaité faire de cette pratique un socle solide pour le développement de l'ensemble de ses sports de nature.

En 1993, Alain Roth et Pierre Moreau ont remporté le concours de design pour la Charte départementale des randonnées. Le Département de l'Ardèche, aux côtés des territoires, s'est alors engagé dans une politique ambitieuse d'aménagement des réseaux en signalétique pour favoriser le développement des randonnées à pied, à cheval et à VTT.

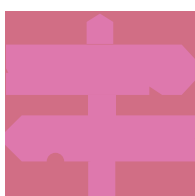
Grâce au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), le Département coordonne aujourd'hui la gestion d'un maillage dense et homogène d'itinéraires.

A ce jour, le territoire ardéchois est équipé à plus de 85 % par des mobiliers conformes à la charte départementale de randonnée.

Bien qu'elle puisse paraître quasiment achevée, il apparaît au contraire plus que jamais nécessaire de poursuivre cette politique « randonnées ». En effet, les retours d'expériences tendent à montrer que des améliorations de la signalétique en place sont nécessaires afin de mieux tenir compte des disciplines nouvelles et afin d'assurer toujours plus de confort et de sécurité aux usagers. En outre, la poursuite de cette dynamique est l'occasion pour les territoires de faire le bilan sur l'utilisation de leurs chemins et de repenser leurs réseaux, si nécessaire.

Ce document présente une évolution de la charte départementale de randonnée(s). Il s'adresse aux gestionnaires, aux partenaires et aux techniciens locaux qui ont la charge de la gestion coordonnée des activités d'itinérance et a pour ambition d'élargir les possibilités de valorisation des territoires de pratique.

ÉQUIPER OU RÉÉQUIPER SON TERRITOIRE



Le Conseil départemental de l'Ardèche a souhaité se doter de nouvelles règles claires pour la signalétique et le balisage des sentiers de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), avec pour enjeux principaux :

- l'amélioration de la compréhension par tous de la signalétique de randonnée(s),
- la préservation de l'harmonie dans les aménagements à l'échelle du département (notamment en garantissant la compatibilité de la nouvelle charte avec le mobilier déjà en place),
- offrir une réponse adaptée aux nouvelles pratiques, aux labels nationaux, à la thématisation des chemins et à la valorisation des patrimoines locaux.
- La modernisation de l'apparence graphique des mobiliers de signalétique,
- et l'enrichissement du catalogue d'aménagements possibles.



Depuis 1993, le choix s'est porté vers une signalétique directionnelle basée sur un fonctionnement en réseau de carrefours. Ce principe est conservé. Toutefois, la charte dans sa version 2016, offre de nouvelles lames directionnelles permettant aux territoires organisés en boucles de randonnée et ceux ayant quelques boucles attenantes à leur maillage de les intégrer dans leurs équipements.

La « Charte départementale de randonnée version 2.0 » présente les modalités techniques à respecter pour la mise en place de ce type d'équipements.

Les préalables à la mise en œuvre de la signalétique directionnelle de randonnée sont :

- d'avoir entièrement terminé les démarches administratives d'inscription au PDIPR / PDESI en ayant, notamment, obtenu un avis favorable de la CDESI.
- de s'engager à baliser son territoire selon les normes fédérales en vigueur, en suivant les préconisations du Département et avec le concours de baliseurs fédéraux officiels. Bien que la signalétique intègre de nouveaux pictogrammes fédéraux, le balisage commun à toutes les pratiques reste le balisage PR® jaune et blanc de la Fédération française de randonnée. Seuls les itinéraires labélisés pourront, à titre exceptionnel et après accord du Département, être sur-balisés.

Un fonctionnement en réseau de carrefours

Dans le mode de gestion « en réseau d'intersections », le principe de signalisation et de balisage repose sur l'implantation régulière d'un mobilier de signalisation directionnelle indiquant où l'on se trouve et les directions que l'on peut prendre en fonction de la pratique sportive spécifique de chaque utilisateur.

L'utilisateur dispose ainsi d'un réseau totalement balisé au sein duquel il peut créer ses propres itinéraires ou suivre les propositions faites par des tiers sous forme de topoguides, de cartoguides, voire de traces GPS ou de cartes dématérialisées.

Toutes les nouveautés par rapport à la V.1.0 :

- La suppression de la double notion de « carrefour » et « d'embranchement ». En effet, les plots biseautés de carrefour avec le rappel de l'itinéraire étant peu utilisés, peu durables dans le temps et onéreux sont supprimés. La notion d'embranchement disparaît et seule celle « d'intersection » demeure car le traitement en mobiliers de signalétique est désormais identique, il n'est donc plus utile d'introduire une distinction entre les différents type d'intersections ;
- L'introduction, dans les lames directionnelles, de pictogrammes fédéraux et thématiques nationaux ;
- La création d'une lame directionnelle de type « plaque de rue » indiquant la direction « tout droit » ;
- L'augmentation de la taille des lames (+20 %) ;
- Un fond uni jaune pour les lames relatives aux réseaux, un fond uni blanc pour les lames de boucles thématiques ou de rabattements ;
- Une nouvelle typographie conforme à la charte départementale de communication ;
- La création de lames directionnelles pour des boucles thématiques locales. En effet, si le territoire en exprime le besoin, il sera possible de matérialiser des boucles thématiques de randonnée attenantes au réseau local principal. La création de boucles doit rester une exception au sein d'un territoire « maillé » ;
- La création de lames directionnelles de rabattement. Fixées sur les poteaux de signalétique (existants ou ad-hoc), ces lames ont pour vocation d'indiquer, depuis un chemin de randonnée, une bifurcation vers un site remarquable (lieu de baignade, table d'orientation, site d'escalade, château, etc.). Ces lames peuvent indiquer des sites de pratiques sportives de nature hors pratiques fédérales d'itinérances ;
- Le panneau de site se décline en deux versions différentes :
 - ❶ le panneau de site « standard » à vocation patrimoniale,
 - ❷ à vocation sportive (présentation d'un espace ou d'un site de sports de pleine nature), réglementaire (arrêté, plan de gestion...), ou environnementale (site Natura 2000...).

1 - LES GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Chaque intersection (qu'elle soit anciennement un carrefour ou un embranchement) est équipée d'un mobilier directionnel (poteau).

➤ Chaque mobilier directionnel est équipé :

- ➊ d'un cône d'orientation décoratif et protecteur en son sommet,
- ➋ d'un collier portant le nom du lieu, son altitude, et un numéro d'inventaire (facultatif),
- ➌ d'une lame directionnelle pour chaque direction possible.

Chaque lame directionnelle indique :

- le nom de la direction principale vers laquelle la lame pointe et son éloignement (en km).
- le nom du point remarquable par lequel passe cette direction (facultatif),
- le nom du lieu où se situe le poteau suivant et son éloignement (en km),
- quatre emplacements permettant de préciser s'il s'agit d'un tronçon appartenant à un itinéraire frappé d'un label fédéral ou thématique national.

- ➍ d'une lame de boucle thématique optionnelle.

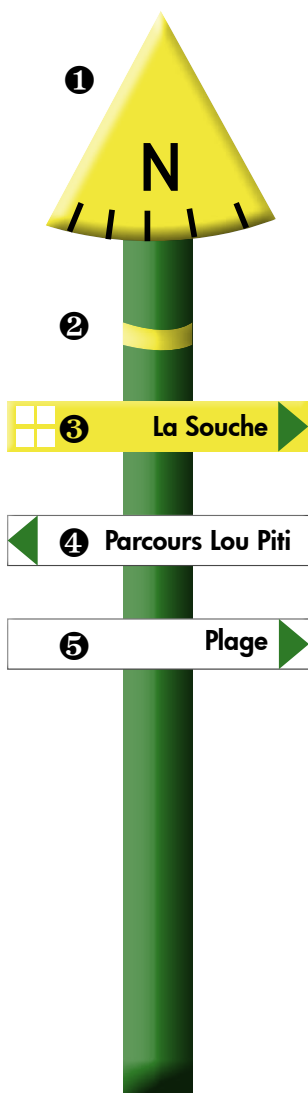
Cette lame directionnelle pouvant indiquer :

- Le nom d'une boucle thématique locale,
- Un logo ou une illustration spécifique en lien avec la thématique.

- ➎ d'une lame de rabattement optionnelle.

Cette lame de rabattement pouvant indiquer :

- Le nom d'un site de pratique sportive de nature à proximité du chemin (baignade, escalade, vol libre, etc.) ou un site d'observation d'un point de vue remarquable, etc.



2 - DESCRIPTIF DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES MOBILIERS

Caractéristiques du poteau :

- en bois traité par autoclave classe 4 ou en métal inoxydable,
- hauteur : 3 m (dont 50 cm dans le sol),
- diamètre : 8 cm pour le bois, 6 cm pour le métal,
- sommet protégé des infiltrations (en plus du cône décoratif),
- couleur : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d

La pose des poteaux peut être réalisée :

- directement dans un dé de béton,
- avec empierrement,
- sur platine ou toute autre solution adaptée au terrain

Caractéristiques du cône d'orientation décoratif :

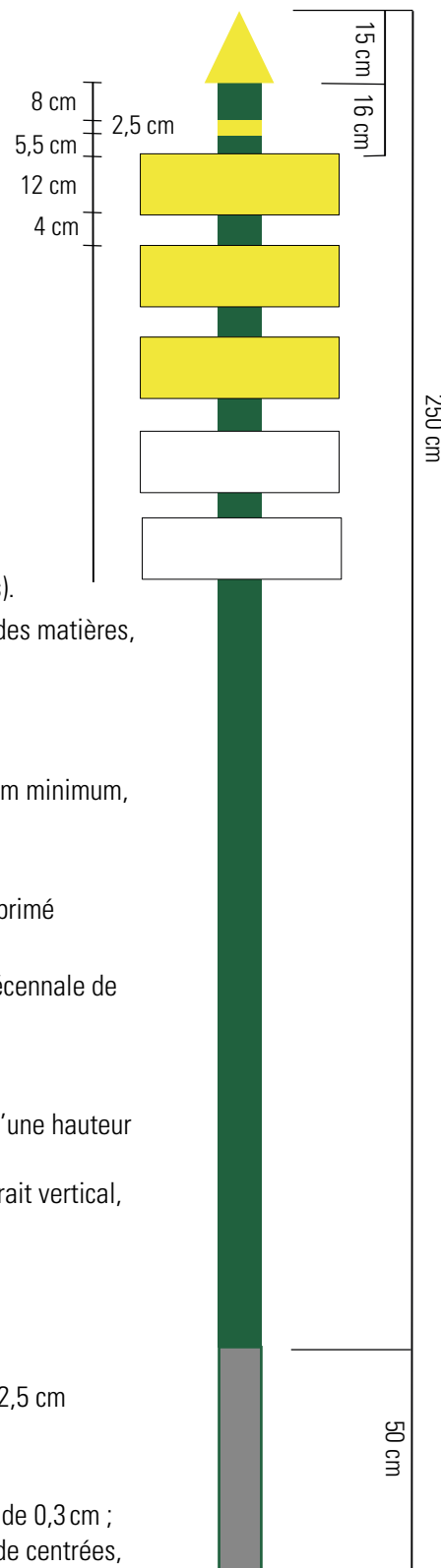
- couvre le sommet du poteau et évite les infiltrations d'eau,
- est revêtu des quatre points cardinaux et graduations intermédiaires (traits et points).
- matière plastique, résine ou tout autre matériau répondant aux exigences de tenue des matières, des couleurs et des impressions dans le temps (garantie décennale exigée),
- hauteur : 15 cm
- Diamètre de l'embase : 13 cm
- Encoche sous l'embase du cône permettant l'accueil du poteau : profondeur de 2,5 cm minimum, diamètre 8,4 cm pour poteau bois, 6,4 cm pour poteau métallique,
- Fixation par colle, mastic ou vissage (pour les poteaux bois)
- Couleur du cône : Jaune RAL 1018 (Jaune zinc) - #faca30, teint dans la masse ou imprimé (garantie décennale exigée).
- texte et graduations gravés en creux, teints dans la masse, ou imprimés (garantie décennale de l'impression exigée)
 - texte : Noir RAL 9005 (Noir foncé) - #0e0e10, Futura Hv, majuscules,
 - hauteur des lettres 2 cm, placées à 2 cm au-dessus de la base du cône.
 - graduations : en traits verticaux aux bords arrondis d'une épaisseur de 0,2 cm et d'une hauteur de 1,5 cm placés à 1,5 cm au-dessus de la base du cône.
 - points de graduation : de diamètre 0,5 cm, espacés de 2 cm de chaque côté d'un trait vertical, placés à 2,5 cm au-dessus de la base du cône.

Caractéristiques du collier de lieu-dit :

- Aluminium anodisé ou toute autre matière métallique inoxydable
- longueur : 25,2 cm pour un poteau bois, 19 cm pour un poteau métallique, hauteur : 2,5 cm
- couleur du collier : Jaune RAL 1018 (Jaune zinc) - #faca30 ;
- texte, vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d, Futura Bk ;
 - Ligne du haut : hauteur des lettres 0,7 cm maxi, texte gras et centré, marge haute de 0,3 cm ;
 - Ligne du bas : hauteur des lettres 0,5 cm maxi, texte normal, informations d'altitude centrées, et informations de numéro d'inventaire justifiées à droite, marge basse de 0,3 cm.

La pose du collier doit être réalisée :

- à 8 cm sous l'embase du cône,
- le collier doit être cintré puis collé ou fixé par toute autre solution technique adaptée garantissant la résistance à l'arrachage et au glissement dans le respect du support (poteau).



Caractéristiques des lames directionnelles :

- ▶ panneau stratifié compact ou bois, ou métal, ou résine ou toute autre matière (garantie décennale indispensable) ;
- ▶ longueur : 48 cm ; hauteur: 12 cm ; épaisseur: 0,5 cm minimum ;
- ▶ Forme : rectangulaire
- ▶ Couleur dominante : Jaune RAL 1018 (Jaune zinc) - #faca30 ;
- ▶ Les sens droite et gauche de la lame sont donnés par un triangle isocèle de base 12 cm et de 5 cm de hauteur disposé à l'une ou l'autre des extrémités du panneau.
- ▶ Couleur du triangle directionnel : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- ▶ Le sens « haut » est donné par un triangle équilatéral de 8 cm de hauteur placé en haut de l'extrémité droite de la lame
 - ▶ couleur du triangle directionnel : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- ▶ Les lames contiennent trois lignes d'informations textuelles :
 - ▶ la ligne du haut : texte Noir RAL 9005 (Noir foncé) - #0e0e10, Futura Hv, minuscules, texte justifié à droite pour une direction indiquant la droite ou le haut, texte justifié à gauche pour une direction indiquant la gauche, hauteur des lettres 2,2 cm maxi ; marge haute de 1,2 cm
 - ▶ la ligne du milieu : si le texte est la suite du nom de la destination : texte Noir RAL 9005 (Noir foncé) - #0e0e10, Futura Hv, minuscules, texte justifié à droite pour une direction indiquant la droite ou le haut, texte justifié à gauche pour une direction indiquant la gauche, hauteur des lettres 2,2 cm maxi ; marge haute de 1,2 cm
Si le texte indique un point de passage « via ... » : Noir RAL 9005 (Noir foncé) - #0e0e10, Futura Hv, minuscules, texte justifié à droite pour une direction indiquant la droite ou le haut, texte justifié à gauche pour une direction indiquant la gauche, hauteur des lettres 2,2 cm maxi ; interligne minimum de 1,2 cm.
 - ▶ la ligne du bas : Texte Vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d, Futura Bk, gras, hauteur des lettres 1,8 cm maxi ; marge basse de 1,2 cm.
- ▶ Les lames sont enrichies de 4 emplacements blancs sans contour (2 lignes X 2 colonnes) de dimension unitaire 5 x 5 cm permettant l'accueil de pictogrammes fédéraux ou nationaux permettant de préciser la fonction principale des itinéraires. A l'intérieur de chaque emplacement une marge droite, gauche, haute et basse de 0,25 cm devra être conservée. Un espacement de 0,75 cm devra être respecté entre chaque carré et par rapport aux bords de la lame.



➤ Par défaut, chaque lame sera dotée d'un premier pictogramme horizontal PR® (modèle Ardèche) jaune (RAL 1023 ; #f7b500) et blanc, contour noir rappelant qu'il s'agit d'un réseau local de Petite randonnée. Ce pictogramme sera toujours situé dans le premier carré en haut à gauche quel que soit le sens de circulation qu'indique la lame. Ce pictogramme pourra être substitué à celui du GRP® orange (RAL XXX) et blanc contour noir ou par celui du GR® rouge (RAL 3020 ; #bb1e10) et blanc détourné en noir afin de respecter la hiérarchie des réseaux de la Fédération française de la randonnée pédestre.

➤ le second emplacement (en haut à droite) est réservé à la pratique du VTT. Cet emplacement peut accueillir les logos fédéraux des Fédérations françaises de cyclisme et de cyclotourisme (FFC ou FFCT) : soit le logo orange des espaces de pratique, soit le logo rouge des grandes traversées. De plus, si la pratique du VTT est réputée possible par l'un des deux Comités départementaux de la FFC ou de la FFCT, alors, un pictogramme identique sera apposé mais de couleur neutre grise (RAL 7004 ; #9b9b9b).

Dans tous les cas, le logo devra être disposé conformément au sens de circulation indiqué par la lame (le triangle surmontant les deux cercles penchés vers la droite pour une direction droite et vers la gauche pour indiquer la gauche).

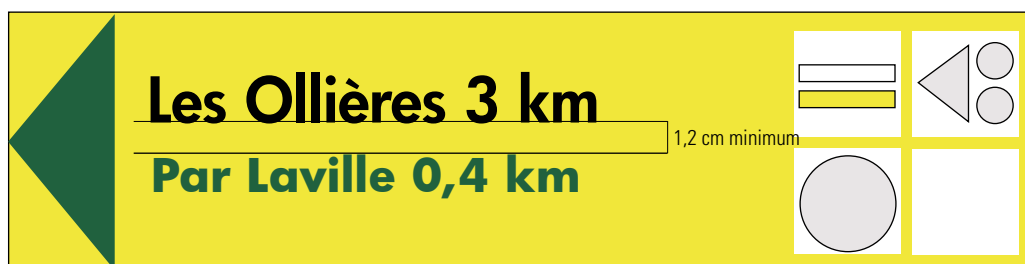
Si la pratique du VTT est réputée impossible ou déconseillée sur le tronçon désigné, alors cet emplacement pourra être investi par celui qui le suit.

➤ Le troisième emplacement est dédié à la pratique équestre. Cet emplacement peut accueillir le logo fédéral de la Fédération française d'équitation, le rond orange pour des itinéraires labélisés. De plus, si la pratique de la randonnée équestre est réputée possible par l'un des deux Comités départementaux de l'équitation ou du tourisme équestre, alors, un pictogramme identique sera apposé mais de couleur neutre grise (RAL 7004 ; #9b9b9b).

Si la pratique de la randonnée à cheval est réputée impossible ou déconseillée sur le tronçon désigné, alors cet emplacement pourra être investi par celui qui le suit.

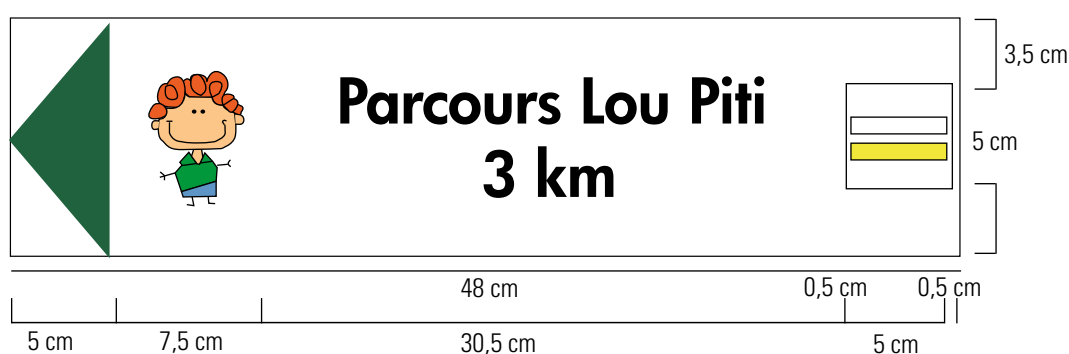
➤ Le quatrième emplacement est réservé aux logos désignant de grandes itinérances nationales, régionales, interdépartementales voire, exceptionnellement, infra-départementales labélisées mais non-fédérales (comme les Routes de St Jacques de Compostelle®, les Chemins de Stevenson®, les Chemins Muletiers®, etc.), mais également des pictogrammes pour des activités qui ne disposent pas de logos nationaux (raquette à neige, trail, itinérance nordique, etc.)

➤ Dans chaque emplacement carré, aux quatre coins, il sera possible d'ajouter (de manière facultative) des lettres ou des numéros précisant le nom et / ou la difficulté de l'itinéraire (4 informations maximum par carré) ; Arial, Gras, hauteur des lettres 0,5 cm maxi (rappel des marges intérieures obligatoires : 0,25 cm). La couleur du texte sera, par défaut, noire sans fond, mais pourra varier pour indiquer une difficulté (bleu, vert, rouge, etc.). Ces indications seront apposées dans le sens horaire (première information en haut à gauche, seconde information en haut à droite, troisième information en bas à droite, quatrième information en bas à gauche).



Caractéristiques des lames de boucles thématiques :

- panneau stratifié compact ou bois, ou métal, ou résine ou toute autre matière (garantie décennale indispensable) ;
- longueur : 48 cm ; hauteur: 12 cm ; épaisseur: 0,5 cm minimum ;
- Forme : rectangulaire
- Couleur dominante : Blanc RAL 9016, Blanc trafic - #f1f0ea ;
- Les sens droite et gauche de la lame sont donnés par un triangle isocèle de base 12 cm et de 5 cm de hauteur disposé à l'une ou l'autre des extrémités du panneau.
 - Couleur du triangle directionnel : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- Le sens « haut » est donné par un triangle équilatéral de 8 cm de hauteur placé en haut de l'extrémité droite de la lame
 - Couleur du triangle directionnel : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- Les lames peuvent contenir jusqu'à trois lignes d'informations textuelles. Qu'il y ait 1, 2 ou 3 lignes, le texte devra être centré verticalement :
 - Les trois lignes ont les mêmes caractéristiques : texte Noir RAL 9005 (Noir foncé) - #0e0e10, Futura Hv, minuscules, texte centré, hauteur des lettres 2,2 cm maxi ; marge haute de 1,2 cm, interligne minimum de 1,4 cm.
- Par défaut, les lames de boucles thématiques sont enrichies d'un seul emplacement blanc contour noir (0,05 cm) de dimension 5 x 5 cm permettant l'accueil d'un pictogramme fédéral permettant de préciser la fonction principale de la boucle. A l'intérieur de chaque emplacement une marge droite, gauche, haute et basse de 0,25 cm devra être conservée. Un espacement de 0,65 cm devra être respecté par rapport au bord droit ou gauche de la lame selon la direction qu'elle indique. Le carré sera centré verticalement dans la lame.
- Par défaut, le pictogramme sera le celui du PR[®] horizontal (modèle Ardèche) jaune (RAL 1023 ; #f7b500) et blanc contour noir rappelant qu'il s'agit d'une boucle appartenant à un réseau local de Petite Randonnée mais il pourra être remplacé par les logos fédéraux des Fédérations françaises de cyclisme et de cyclotourisme (FFC ou FFCT) ou celui de la Fédération française d'équitation. Si la boucle n'est pas labélisée par une fédération sportive nationale, le principal type de randonnée réputée possible (pédestre, VTT ou équestre) sera matérialisé par un pictogramme de couleur neutre grise (RAL 7004 ; #9b9b9b).
- Dans le cas des lames thématiques, il sera possible de préférer un logo désignant une accessibilité particulière. Il sera notamment possible d'y apposer le logo « tourisme et handicap » ou des pictogrammes représentant : une joëlette, une poucette, une trottinette, des roller-skate, du ski à roulette, etc. Ces pictogrammes seront de couleur noire. Ce choix incombe au territoire gestionnaire.
- Aux quatre coins de l'emplacement réservé à un logo, il sera possible d'ajouter (de manière facultative) des lettres ou des numéros précisant le nom et / ou la difficulté de la boucle (4 informations maximum par carré) ; Arial, Gras, hauteur des lettres 0,5 cm maxi (rappel des marges intérieures obligatoires : 0,25 cm). La couleur du texte sera, par défaut, noire sans fond, mais pourra varier pour indiquer une difficulté (bleu, vert, rouge, etc.). Ces indications seront apposées dans le sens horaire (première information en haut à gauche, seconde information en haut à droite, troisième information en bas à droite, quatrième information en bas à gauche).



Caractéristiques des lames de rabattement :

- ▶ panneau stratifié compact ou bois, ou métal, ou résine ou toute autre matière (garantie décennale indispensable);
- ▶ longueur : 48 cm ; hauteur: 12 cm ; épaisseur: 0,5 cm minimum ;
- ▶ Forme : rectangulaire
- ▶ Couleur dominante : Blanc RAL 9016, Blanc trafic - #f1f0ea ;
- ▶ Les sens droite et gauche de la lame sont donnés par un triangle isocèle de base 12 cm et de 5 cm de hauteur disposé à l'une ou l'autre des extrémités du panneau.
 - ▶ Couleur du triangle directionnel : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- ▶ Le sens « haut » est donné par un triangle équilatéral de 8 cm de hauteur placé en haut de l'extrémité droite de la lame.
 - ▶ Couleur du triangle directionnel : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- ▶ Les lames peuvent contenir jusqu'à trois lignes d'informations textuelles. Les trois lignes ont les mêmes caractéristiques : texte vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d, Futura Hv, minuscules, texte centré, hauteur des lettres 2,2 cm maxi ; marge haute de 1,2 cm, interligne minimum de 1,4 cm.

Les lames de rabattement peuvent être enrichies d'un emplacement blancs détourés en vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d (épaisseur du trait - 0,05 cm) de dimension unitaire 5 x 5 cm permettant l'accueil d'un pictogramme illustrant l'information contenue dans la lame. L'emplacement dédié aux pictogrammes devra respecter une marge intérieure de 0,25 cm et une marge extérieure droite ou gauche (selon le sens qu'indique la lame) de 0,65 cm.

 - ▶ Les pictogrammes choisis dans la bibliothèque annexée seront de couleur verte RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d (prévoir bibliothèque de pictos : lesquels ?)

La pose des lames doit être réalisée :

- ▶ Par fixation par collier, perçage, boulonnage, ou tout autre dispositif garantissant une résistance aux intempéries et aux actes de vandalisme (chocs, tentative d'arrachage, glissement vertical, pivotement horizontal et vertical, etc.). Les fixations traversantes sont autorisées sous réserve d'être discrètes et conformes aux couleurs du support sur lequel elles se superposent (lame, texte, logo ou illustration),
- ▶ Les lames sont posées de manière symétrique par rapport à l'axe du poteau ;
- ▶ chaque lame doit être espacée de 4 cm. La première lame est fixée à 16 cm sous la base du cône d'orientation ;
- ▶ les lames directionnelles indiquant la « droite » et la « gauche » sont orientées parallèlement aux axes des chemins et sentiers qu'elles désignent ; la lame directionnelle indiquant le haut doit être posée perpendiculairement à l'axe de circulation qu'elle désigne ;
- ▶ les lames directionnelles sont toujours posées en dessous des lames thématiques.



Caractéristiques des portes d'entrée :

- panneau stratifié compact ou bois, ou métal, ou résine ou toute autre matière (garantie décennale indispensable) ;
- longueur : 119 cm ; hauteur: 84 cm ; épaisseur: 1,5 cm minimum ;
- Forme : rectangulaire
- Couleur de fond dominante : Gris clair RAL 7035 - #c5c7c4, teint dans la masse ou imprimé (garantie décennale exigée);
- Couleur de fond des en-têtes et pieds de panneau : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- Couleur du texte des titres sur fond blanc : RAL 9005 (Noir foncé) - #0e0e10, Futura Hv.
- Couleur du texte des titres sur vert : blanc, Futura Hv.
- Couleur du texte des messages de sécurité : rouge, Futura Bk ou Futura Hv.
- Couleur du corps de texte : noir, Futura Light et en italique pour les traductions en langue étrangère.

Les éléments devant obligatoirement figurer sur les panneaux de portes d'entrée :

- Le bandeau d'en-tête d'accueil des logos de territoires,
- Une marge gauche destinée au descriptif du lieu (avec sa traduction en langue étrangère (anglais et/ou allemand **obligatoire**))
- Un espace dédié à gauche permettant de compléter le contenu par des informations utiles et des liens permettant d'aller plus loin dans l'information (l'utilisation des QR codes ou des puces NFC est recommandé).
- Un cadre en bas à gauche dédié à la légende de la carte,
- Un cadre principal au centre droit réservé à la cartographie. Le choix du fond de carte est laissé à la discrétion des territoires, toutefois, la préconisation est une représentation en relief (type 3D) pour rendre compte des difficultés et pour faciliter le repérage.
- Un mini-plan de repérage (en 2D) dans le coin inférieur gauche de la carte permettant de situer l'espace cartographié dans un territoire plus vaste (Département ou EPCI).

La pose des panneaux doit être réalisée :

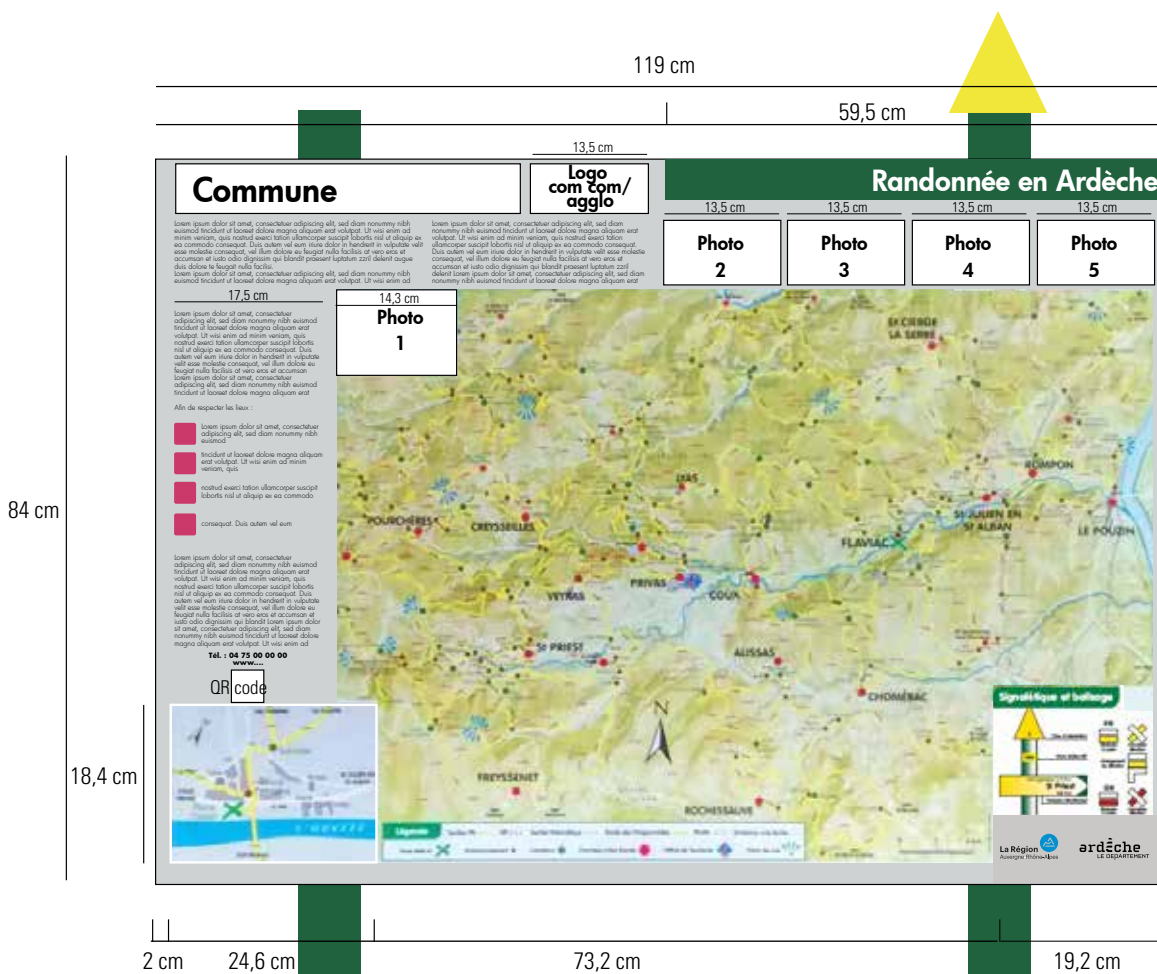
- Par fixation par collier, perçage, boulonnage, ou tout autre dispositif garantissant une résistance aux intempéries et aux actes de vandalisme (chocs, tentative d'arrachage, glissement vertical, etc.). Les fixations traversantes sont autorisées sous réserve d'être discrètes et conformes aux couleurs du support sur lequel elles se superposent (texte, logo ou illustration),
- Les panneaux sont maintenus par 2 poteaux dont celui de droite (lorsque l'on se situe en face du panneau) est surmonté d'un cône d'orientation ;
- Le haut du panneau est fixé à 12 cm sous la base du cône d'orientation ;

Exemples de versions possibles du panneau « porte d'entrée »



Caractéristiques techniques du panneau « porte d'entrée » v2.0

Attention : illustrations non-contractuelles – merci de vérifier et d'utiliser systématiquement les normes fédérales de balisage en vigueur et les logos actualisés au moment de la fabrication. Chaque « Bon A Tirer » sera à faire valider par le Département.



Caractéristiques du panneau de site sports - nature - patrimoine :

- panneau stratifié compact ou bois, ou métal, ou résine ou toute autre matière (garantie décennale indispensable) ;
- largeur : 48 cm ; hauteur: 68 cm ; épaisseur: 0,5 cm minimum ;
- Forme : rectangulaire
- Couleur de fond dominante : Jaune RAL 1018 (Jaune zinc) - #faca30, teint dans la masse ou imprimé (garantie décennale exigée) ;
- Couleur de fond des en-têtes et pieds de panneau : vert RAL 6029 (Vert menthe) - #006f3d
- Couleur du texte des titres sur fond jaune : RAL 6029 (Vert menthe) - #006f43, Futura Hv.
- Couleur du texte des titres sur vert : blanc, Futura Hv.
- Couleur du texte des messages de sécurité : rouge, Futura Bk ou Futura Hv.
- Couleur du corps de texte : noir, Futura Light et Futura Light italique pour les traductions en langue étrangère.

Les éléments devant obligatoirement figurer dans les panneaux de sites :

- Le bandeau d'en-tête en haut à droite informant de l'altitude et intégrant les logos des partenaires,
- Un descriptif du lieu (avec sa traduction en langue étrangère (anglais et/ou allemand optionnelle) plein cadre.
- Une ou plusieurs illustrations (photo, dessin, carte, tableau, etc.) dont le total ne doit pas excéder 70 % de la surface du panneau,
- Un pied de panneau permettant d'orienter vers des informations utiles supplémentaires (l'utilisation des QR codes ou des puces NFC est recommandé).

La pose du panneau doit être réalisée :

- Par fixation par collier, perçage, boulonnage, ou tout autre dispositif garantissant une résistance aux intempéries et aux actes de vandalisme (chocs, tentative d'arrachage, glissement vertical, pivotement horizontal et vertical, etc.). Les fixations traversantes sont autorisées sous réserve d'être discrètes et conformes aux couleurs du support sur lequel elles se superposent (lame, texte, logo ou illustration),
- Le panneau est posé de manière symétrique par rapport à l'axe du poteau ;
- Si le panneau est posé sur un poteau comportant une ou plusieurs lames, il doit être espacé de 4 cm de celles-ci. Le panneau est fixée à 26 cm minimum sous la base du cône d'orientation ;
- le panneau est toujours posé en dessous des lames.

Attention : illustrations non-contractuelles – merci de vérifier et d'utiliser systématiquement les polices de caractères, les normes fédérales de balisage en vigueur et les logos actualisés moment de la fabrication. Chaque « Bon A Tirer » sera à faire valider par le Département.

Exemples de panneaux de site sports - nature - patrimoine :





Logo partenaire Altitude 657 m

Le château de Cruas

Dominant de son impressionnante silhouette le village médiéval abandonné, mais dont on s'efforce de consolider les ruines, le château abbatial format au Moyen âge une puissante forteresse qui servit jusqu'au XVII^e siècle de refuge aux religieux pendant les périodes troubles.

Véritable succursale de l'abbaye, il est construit autour d'une grande chapelle romane transformée au XIV^e siècle en un formidable donjon par l'adjonction de tourelles d'angle, de bretèches et de mâchicoulis, couronnés de créneaux. Un bâtiment perpendiculaire, édifié au Sud de la chapelle et comportant deux étages de salles voûtées, servait de logement aux religieux.



Overlooking its impressive silhouette the medieval village abandoned, but which one strives to consolidate the ruins, the abbey castle format in the Middle Ages a powerful fortress that served until the 17th century refuge for religious during troubled times. True branch of the abbey, it is built around a large Romanesque chapel transformed in the fourteenth century into a formidable dungeon by the addition of turrets angle, bretèches and machicolation, crowned with battlements. A perpendicular building, built to the south of the chapel and comprising two floors of vaulted rooms, served as a lodging for the religious.

Tél. : 04 75 00 00 00 - www.... QR code





ardèche LE DÉPARTEMENT Logo partenaire L'escalade en Ardèche

Grimper dans les Gorges du Chassezac

Le Plan escalade Chassezac a pour objet de définir les principes et règles générales d'organisation de la pratique de l'escalade dans le périmètre du site ENS et Natura 2000 du Bois de Paolive et des Gorges du Chassezac.

Règlementation

Nom des falaises	Périodes d'accessibilité	Zonage
FALAISES DE RIVE DROITE		
Faïe Endeu amont et aval	interdiction	Z1
La Gleyrière	interdiction	Z1
Comiche amont	interdiction	Z1 : zone à forts enjeux naturalistes Gorge d'Endeu / la Gleyrière Z2 : si installation et reproduction de rapaces menacés, prolongation possible de la période d'interdiction
Comiche centre	autorisation du 30 avril au 1 ^{er} décembre	Z2 : si installation et reproduction de rapaces menacés, prolongation possible de la période d'interdiction
Chaytes amont	autorisation	Z3
Ranc des Froments amont	interdiction	Z1 : parcage à la zone à forts enjeux naturalistes Vire aux Oiseaux / Ranc des Froments
Ranc des Froments centre 1	interdiction	Z1 : parcage à la zone à forts enjeux naturalistes Vire aux Oiseaux / Ranc des Froments
Ranc des Froments centre 2	interdiction	Z1 : parcage à la zone à forts enjeux naturalistes Vire aux Oiseaux / Ranc des Froments
Ranc des Froments centre 3	interdiction	Z1 : parcage à la zone à forts enjeux naturalistes Vire aux Oiseaux / Ranc des Froments
Ranc des Froments aval	interdiction	Z1 : parcage à la zone à forts enjeux naturalistes Vire aux Oiseaux / Ranc des Froments
Lac Perisens	autorisation du 30 avril au 1 ^{er} décembre	Z2
Coac Bleach	autorisation du 15 juin au 1 ^{er} novembre	Z2
Bouanne Escure	autorisation	Z3 : Présence de laboureurs dans le tiers supérieur




Tél. : 04 75 00 00 00 - www.... QR code

Le mini-panneau « porte d'entrée »

- Ce panneau reprend en tous points les caractéristiques du panneau de site sports - nature - patrimoine.
- L'espace cartographique s'étend sur 40 cm de haut minimum et reprend les codes du panneau « porte d'entrée » de grand format à savoir : le cadre légende en haut à droite du cadre cartographique et le médaillon de situation en bas à gauche.

Attention : illustrations non-contractuelles – merci de vérifier et d'utiliser systématiquement les normes fédérales de balisage en vigueur et les logos actualisés moment de la fabrication. Chaque « Bon A Tirer » sera à faire valider par le Département.





LES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE - HORIZON 2020